



Limoges, le 14 novembre 2025

Cécile Dupuis, Patrice Arnoux FSU
Pierre Gautret UNSA-éducation
Isabelle Aubry FO
Catherine Massaloux, Delphine Poingt CFDT

Madame la Rectrice,

Voilà maintenant plusieurs mois que les collègues de l'UPE2A du collège Donzelot sont inquiets au sujet du maintien de l'intégralité des dispositifs de leur établissement : inquiets du maintien des 4 groupes, inquiets de voir le fonctionnement des dispositifs remis en cause. Reçus par Monsieur Brevet et Madame Ciclaire le lundi 10 novembre, les possibles évolutions évoquées n'ont pas levé les incertitudes et inquiétudes, bien au contraire.

L'objet de notre courrier est de pouvoir prendre part au débat avant que votre décision soit prise.

L'accueil des enfants nouvellement arrivés en France, allophones, peu ou pas scolarisés antérieurement, est une mission qui honore l'École publique, les moyens qui y sont dévolus doivent selon nous être augmentés et non redéployés depuis les dispositifs existants.

Monsieur Brevet et Madame Ciclaire ont fait état de la volonté de l'institution de rapprocher les dispositifs UPE2A du lieu de vie des élèves accueillis, une des pistes envisagées serait donc la suppression d'un dispositif à Donzelot pour implantation dans un autre établissement de la ville. Cet argument nous surprend. Les facilités de transports sur la ville de Limoges ne nous semblent pas un frein à l'accueil au sein du collège Donzelot, cela ne l'a jamais été. L'autre argument tiendrait à la nécessité, depuis la circulaire de 2012, d'inscrire les élèves dans leur collège de secteur quand bien même le CASNAV décide de l'affectation en dispositif UPE2A. Nous pensons que cette contrainte pourrait être levée assez simplement puisque la circulaire de 2012 ne prône pas un modèle unique d'organisation. Le collège Donzelot est en effet en forte déprise démographique, ce qui ébranle la structure de ce qui était il n'y a pas si longtemps le plus gros collège de l'académie. Nous pensons qu'il y a là la possibilité de penser un modèle de scolarisation innovant pour les élèves allophones en leur permettant de bénéficier des dispositifs UPE2A existants, dans leur fonctionnement actuel, puis de poursuivre leur scolarité au sein du collège où ils ont pu trouver leurs repères et où ils pourront continuer de trouver un accompagnement personnalisé de proximité en cas de nécessité. Cela nous semble pouvoir constituer une plus-value pour des élèves aux parcours personnels souvent traumatiques. Maintenir par ailleurs le nombre de divisions « ordinaires », du moins en partie, du collège Donzelot, permettrait, par un allègement général des effectifs, une inclusion meilleure encore des élèves passés par l'UPE2A.

Autre point, l'implantation envisagée d'un autre dispositif sur la ville de Limoges, si vous le jugez nécessaire compte tenu des effectifs à accueillir, ne peut se faire selon nous par redéploiement des moyens implantés au collège Donzelot. Cette implantation doit aussi se faire sur un établissement où l'ensemble de l'équipe éducative est engagée dans ce projet et où l'ensemble des conditions matérielles d'accueil sont réunies (locaux, effectifs des classes). Sans ces éléments, ce serait là une dégradation des conditions d'accueil des élèves allophones comme des autres élèves. A contrario, au-delà des collègues en poste spécifique sur l'UPE2A, tous les collègues du collège Donzelot sont sensibilisés et habitués à l'accueil de ces publics d'élèves, et interviennent déjà sur l'UPE2A pour une grande partie d'entre eux, ce qui est une force indéniable des dispositifs et une identité forte de l'établissement.

Enfin, une évolution du nombre de dispositifs au collège Donzelot pose un certain nombre de questions RH auxquelles les LDG académiques ne répondent pas : aucune mesure de réaffectation de collègues en poste spécifique n'est, par exemple, prévue, que ce soit sur poste spécifique ou sur poste au mouvement général. L'implantation d'un nouveau poste spécifique sur un autre établissement de la ville ne garantit en rien une réaffectation pour les collègues, la possibilité d'exercer en complément de service ne peut par ailleurs pas être écartée (et il serait tout à fait anormal qu'un collègue déjà en poste dans un établissement soit soumis à complément de service pour permettre à un collègue sur un poste spécifique à temps incomplet de compléter son service sur place). Cela crée à raison une incertitude professionnelle et personnelle pour nos collègues.

Nous pensons, Madame la Rectrice, que les modifications que vous envisagez sont sources de bouleversements qui iraient à l'encontre de la réussite des élèves. Les réussites sont nombreuses au collège Donzelot, les collègues de l'UPE2A sont particulièrement investis auprès des élèves, bien au-delà de leur seule scolarité. Les contacts qu'ils peuvent avoir avec les milieux associatifs et institutionnels sont précieux. Nous vous demandons en conséquence de ne pas engager de modification de la structure ou des modalités de fonctionnement de l'UPE2A du collège Donzelot et de travailler au contraire avec les collègues au renforcement de celle-ci. Si des besoins supplémentaires sont identifiés sur la ville de Limoges, des moyens supplémentaires doivent y être consacrés.

Nous restons à votre disposition et nous souhaitons que ce point soit ajouté à l'ordre du jour du CSAA du 15 décembre 2025.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, à notre profond attachement au Service public d'Éducation.